

Séance du lundi 15 avril 2019

Le quinze avril deux mille dix-neuf, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe DANNÉ.

Présents

Mrs DANNÉ Philippe, FERNANDEZ Francis, JOSEPH Eric, LACAMPAGNE Didier.
Mmes TALABOT Martine, FABRIKEZIS Fabienne, BERNADES RAMOS Olinda, DUCOS Martine, QUELLIEN Bérengère, ROBIN Danielle.

Excusés

Mme LOUVET Emmanuelle.
Mrs CORNET Bruno et CAZEAUX Christian.

Secrétaire de séance

Mme QUELLIEN Bérengère.

Ordre du jour :

1. *Approbation et signature du compte rendu de la séance du 14 mars 2019.*
2. *Vote des subventions aux associations.*
3. *Vote du taux des 3 taxes.*
4. *Vote du budget 2019.*
5. *Questions diverses.*

A 18h30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

I. Approbation et signature du compte rendu de la séance du 14 mars 2019.

Le compte rendu de la séance du 14 mars 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

II. Vote des subventions aux associations.

Mme FABRIKEZIS et Monsieur le Maire présentent les demandes de subventions qui ont été adressées par les associations communales. Il précise que chacun des dossiers a été examiné en commission des finances et propose de voter l'enveloppe financière destinée aux subventions qui seront allouées aux associations et d'en définir la répartition.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, fixe à 9 000 € l'enveloppe pour les subventions 2019 et répartit cette somme comme suit :

- ACCA : 750 € à l'unanimité.
- ACPG-CATM : 700 € à l'unanimité.
- AGEA : 750 € à l'unanimité.
- APEEAM : 350 € à l'unanimité.
- Badminton : 250 € à l'unanimité.
- ASTA : 800 € à l'unanimité.
- Pétanque : 450 € à l'unanimité.
- Hip hop : 750 € à l'unanimité.
- Comité des Fêtes : 800 € à l'unanimité.
- Vélo Club Ayguemortais : 500 € à l'unanimité.

- Non affectés : 2900 €.

III. Vote du taux des 3 taxes.

Monsieur le Maire présente et commente les éléments établis par les services fiscaux. Après débat, il est proposé de n'appliquer aucune augmentation en 2019 et de maintenir les taux qui avaient été votés en 2017 et 2018 considérant la réforme en cours de la taxe d'habitation qui exonérerait plus de 70% des ménages ayguemortais et qu'il ne serait pas équitable, ni cohérent, dans le même temps que ceux qui continuent à la payer subissent une nouvelle augmentation.

Après avoir délibéré, le conseil municipal n'ayant à ce jour pas de lisibilité sur cette réforme, décide de voter les mêmes taux qu'en 2018 sans appliquer d'augmentation, à savoir :

- Taxe d'habitation 16.11 %
- Taxe foncière (bâti) 19.11 %
- Taxe foncière (non bâti) 54.57 %

Ce qui laisse apparaître un produit attendu de 385 692 €.

IV. Vote du budget primitif 2019

L'article L1612-7 du code général des collectivités territoriales précise que « ... *n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et provisions exigées* ».

Considérant que le budget 2019 fait apparaître en recette (R002) un résultat d'exploitation reporté de 263 256,49 €, Monsieur le Maire propose de procéder au vote de la section de fonctionnement en suréquilibre afin de respecter le principe de sincérité budgétaire, ainsi qu'au vote de la section d'investissement en équilibre comme suit :

1. Section de fonctionnement

Chapitres	Désignation	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	190 934.00 €	
012	Charges de personnel	463 500.00 €	
022	Dépenses imprévues	15 000,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	187 808.45€	
65	Autres charges de gestion courante	268 955.00 €	
66	Charges financières	23 180.36 €	
002	Excédents antérieurs reportés		263 256.49 €
013	Atténuation de charges		10 000.00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections		8 000,00 €
70	Produits services du domaine -Ventes diverses		191 929.00 €
73	Impôts et taxes		499 036.00 €
74	Dotations, subventions et participations		182 522.00 €
76	Produits financiers		10,00 €
77	Produits exceptionnels		2 000.00 €
	Total	1 149 377,81 €	1 156 763,49€

Après débat, le budget de fonctionnement est adopté à l'unanimité.

2. Section d'investissement

<i>Opération</i>	<i>Désignation</i>	<i>Dépenses*</i>	<i>Recettes*</i>
26	Travaux de voirie	308 826.39 €	34 336.00€
30	Bâtiments communaux	45 772.18€	8 237.41 €
31	Acquisition matériel mobilier	37 207.31 €	00.00 €
32	Éclairage public	30 000.00 €	16 500.00
33	Travaux électrification	00.00€	00.00€
39	Multiservice	12 900.00 €	4 000.00€
44	Révision du PLU	9 508.82 €	0€
46	Groupe scolaire : création d'un nouvel accès	2 351.89 €	5 767.67€
47	Zone humides	9 330.50€	3 166.20€
OPFI	Opérations financières	75 715.21 €	459 605.02 €
Total		531 612.30 €	531 612.30 €

Section de fonctionnement	
<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
1 149 377,81 €	1 156 763,49 €

Section d'investissement (restes à réaliser inclus)	
<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
531 612,30 €	531 612,30 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget 2019, voté par chapitre en section de fonctionnement et par opération et section d'investissement.

V. Questions diverses.

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.